

- 1 Les jours fériés
- 2 Le 20 novembre
+ Logigramme & Récapitulatif par secteur



Code du travail
Articles Lp. 3223-1 à 7
+ convention collective ou accord d'entreprise

1

Les jours fériés

Un jour férié est un jour de fête légale qui n'est pas obligatoirement chômé et payé (à l'exception du 1^{er} mai qui est obligatoirement chômé et payé).

En dehors du 1^{er} mai, les jours fériés ne sont chômés que sur décision de l'employeur, selon un usage, ou sur la base d'un accord collectif (convention collective ou accord d'entreprise).



2

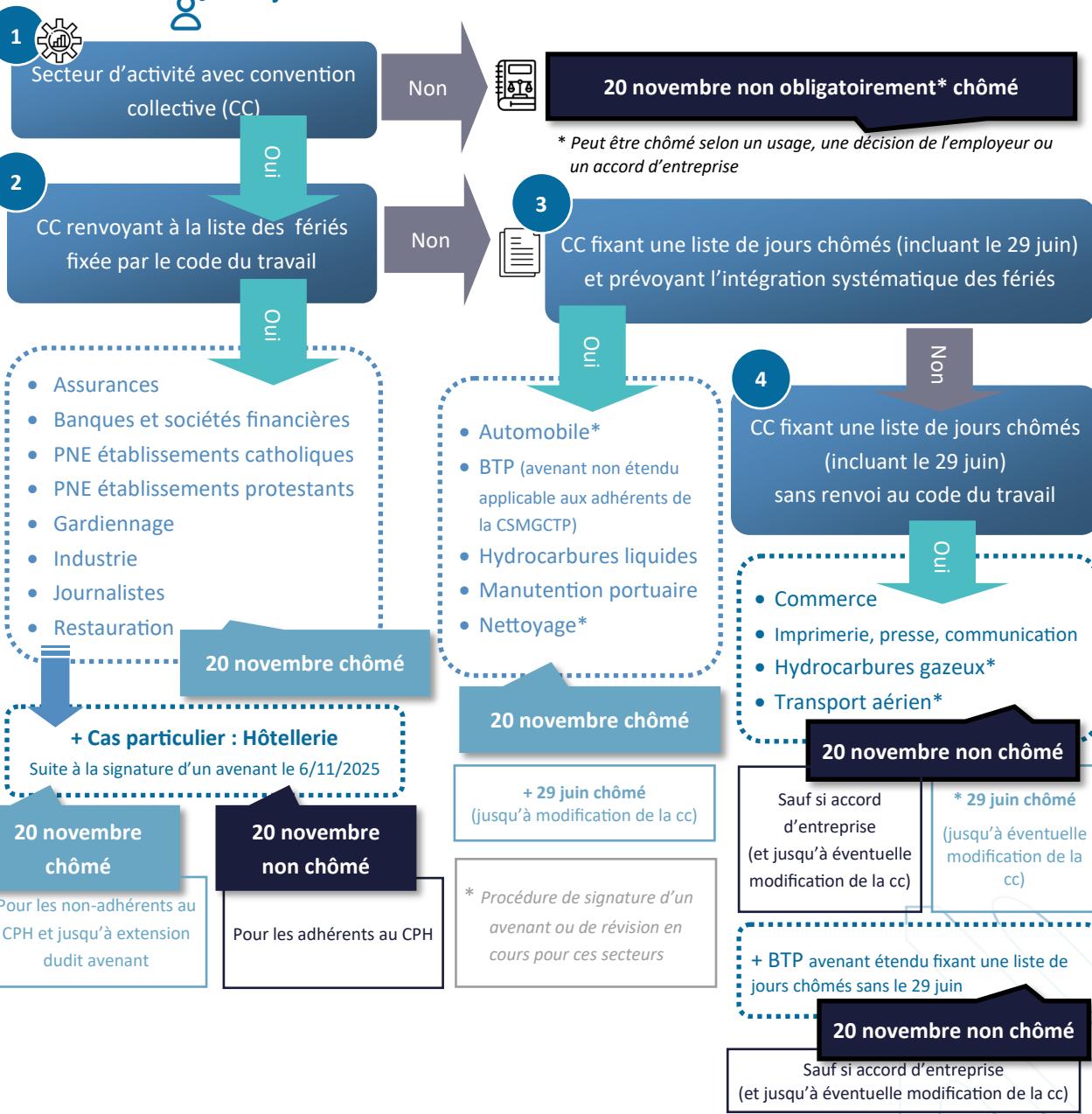
Le 20 novembre

La liste des jours fériés fixée à l'article Lp. 3223-1 du code du travail a été modifiée (le 29 juin a été supprimé et le 20 novembre a été rajouté).

Le 20 novembre est donc désormais un jour de fête légale qui n'est pas obligatoirement chômé payé.



Le jour férié du 20 novembre est-il chômé en 2025?



- Assurances
- Banques et sociétés financières
- PNE des établissements catholiques
- PNE des établissements protestants
- Gardiennage
- Industrie
- Journalistes
- Restauration

Cas particulier : Hôtellerie

Pour les non-adhérents au CPH et jusqu'à extension de l'avenant du 06 nov. 2025

**20 novembre
chômé**

- Automobile*
- BTP (avenant non étendu applicable aux adhérents de la CSMGCTP)
- Hydrocarbures liquides
- Manutention portuaire
- Nettoyage*

* Procédure de signature d'un avenant ou de révision en cours pour ces secteurs

**20 novembre
chômé**

+ 29 juin chômé
(jusqu'à modification de la cc)

- BTP avenant étendu fixant une liste de jours chômés sans le 29 juin

Cas particulier : Hôtellerie

Pour les adhérents au CPH

**20 novembre
non chômé**

- Commerce
- Imprimerie, presse, communication
- Hydrocarbures gazeux*
- Transport aérien*

**20 novembre
non chômé**

* + 29 juin chômé
(jusqu'à modification de la cc)

Sauf si accord d'entreprise
(et jusqu'à modification de la cc)

Secteur d'activité sans convention collective

**20 novembre
non obligatoirement chômé**

* Peut être chômé selon un usage, une décision de l'employeur ou un accord d'entreprise